

Décret

Générale

modern

Décret n° 2021-012/PR/MENFOP portant attribution d'un nom au centre de formation des enseignants de l'enseignement Fondamental.

n° 2021-012/PR/MENFOP

Ministère
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

Date de publication
14 janvier 2021

Numéro JO
n° 1 du 14/01/2021

Date du numéro
14 janvier 2021

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°96/AN/00/4ème L du 10 août 2000 portant orientation du Système Educatif Djiboutien

VULa Loi n°164/AN/12/6ème L du 01 août 2012 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

VULa Loi n°45/AN/14/7ème L portant modification partielle de la Loi n°64/AN/12/6ème L portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

VULa Loi n°186/AN/12/6ème L portant création auprès du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle du Centre de Formation des Enseignants de l'Enseignement Fondamental (CFEEF)

VULa Loi n°56/AN/19/8ème L portant régime juridique des Etablissements Publics Administratifs

VUL'Arrêté n°2016-118/PR/MENFP portant organisation et fonctionnement du Centre de Formation des Enseignants de l'Enseignement Fondamental (CFEEF)

VULe Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 Janvier 2021.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le présent décret a pour objet de modifier la nomination du Centre de Formation des Enseignants de l'Enseignement Fondamental.

Article 2

Le "Centre de Formation Professionnelle des Enseignants de l'Enseignement Fondamental" sera désormais appelé comme suit

- Centre de Formation Professionnelle des Enseignants de l'Enseignement Fondamental OMAR GUELLEH AHMED.

Article 3

Le présent Décret sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH